



(11) **EP 1 519 661 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
03.09.2008 Bulletin 2008/36

(51) Int Cl.:
A41G 3/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **03762704.9**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2003/001861

(22) Date de dépôt: **18.06.2003**

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2004/004501 (15.01.2004 Gazette 2004/03)

(54) **PERRUQUE MUNIE D'UN ELEMENT SOUPLE AUTOADHERENT**

PERÜCKE VERSEHEN MIT EINEM SELBSTKLEBENDEN FLEXIBLEN ELEMENT

WIG EQUIPPED WITH A SELF-ADHESIVE FLEXIBLE ELEMENT

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**

(30) Priorité: **05.07.2002 FR 0208414**

(43) Date de publication de la demande:
06.04.2005 Bulletin 2005/14

(73) Titulaire: **NJ DIFFUSION SARL
F-75010 Paris (FR)**

(72) Inventeurs:
• **NICOT, Jérôme
F-29000 Quimper (FR)**

• **DENELLE, Nicole
F-92100 Boulogne Billancourt (FR)**

(74) Mandataire: **Marek, Pierre
28, rue de la Loge,
B.P. 42413
13215 Marseille Cedex 02 (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A- 0 885 988 EP-A- 1 036 554
WO-A-99/44452 DE-U- 20 016 993**

EP 1 519 661 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un élément souple et autoadhérent applicable aux perruques afin de contribuer à leur maintien dans la position souhaitable sur la tête des utilisateurs, l'invention s'appliquant, dans ce cas, à tous types de cheveux postiches, quelle que soit leur destination (perruques, postiches, compléments capillaires), voire à d'autres types de coiffures.

[0002] L'invention concerne également les perruques munies de tels éléments souples antidérapants ou antiglisement.

[0003] On sait que les cheveux postiches, les perruques et similaires comprennent un support interne, le plus souvent constitué par un filet d'un type particulier, sur lequel sont fixés les cheveux naturels ou artificiels, le support interne étant muni de moyens de fixation de la perruque sur la tête d'un utilisateur. Ces moyens de fixation sont de nature très diverses.

[0004] Selon un mode d'exécution courant, les perruques comprennent une calotte composée de bandes de tissu élastique sur lesquelles sont cousus les "wefts" ou "trames" supportant les cheveux, de façon à former un bonnet. Ces bandes élastiques sont similaires à celles qui sont communément utilisées en lingerie (bretelles de soutien-gorge ou autres) ; elles peuvent être plus ou moins épaisses, plus ou moins larges, voire plus ou moins élastiques (élongation différente).

[0005] Une perruque doit satisfaire, en théorie, aux nécessités ci-après :

- permettre la mise en place aisée et rapide de la perruque sur la tête d'un utilisateur ;
- être la plus légère possible ;
- adhérer suffisamment pour ne pas glisser ;
- être inerte vis-à-vis de la peau de l'utilisateur ;
- être lavable et conserver ses propriétés dans le temps ;
- présenter l'aspect le plus voisin possible d'une chevelure naturelle ;
- pouvoir être aisément coiffée ;
- autoriser son enlèvement de façon facile et quasiment instantanée.

[0006] Elles ne doivent pas, d'autre part, avoir d'effets traumatiques sur la peau du porteur.

[0007] Différentes perruques offertes sur le marché répondent à quelques unes des nécessités ci-dessus, mais aucune ne donne entière satisfaction.

[0008] Pour répondre à un maximum des exigences susmentionnées, la Demanderesse a déjà proposé (WO-

99/44452) une perruque dont le support intérieur ou bonnet est muni intérieurement de pièces souples antidérapantes fixées sur sa face interne et constituées par un tissu étirable imprégné d'une substance formant une mince pellicule étirable sur au moins sa face destinée à venir au contact de la peau du crâne d'une personne utilisatrice, cette mince pellicule étirable présentant une surface antidérapante non gluante ou non collante à des températures inférieures à sa température de ramollissement par exemple à la température ambiante, après imprégnation dudit tissu et séchage.

[0009] Selon l'exemple de réalisation décrit dans le document susmentionné, la mince pellicule de substance adhésive imprégnant le tissu étirable et recouvrant au moins l'une des faces dudit tissu, est constituée par un mélange de deux colles sélectionnées dans la classe des polyuréthanes.

[0010] Grâce aux pièces antidérapantes comportant les caractéristiques ci-dessus, la perruque munie de telles pièces :

- peut être rapidement et facilement positionnée par la personne utilisatrice, sans recours à un spécialiste ;
- a une meilleure tenue sur la tête, par rapport aux articles antérieurs et ne provoque pas de sensation d'inconfort ;
- peut être aisément et instantanément retirée, sans effet désagréable ou traumatique.

[0011] La perruque décrite dans le document WO-99/44452 représente ainsi un grand progrès par rapport aux articles antérieurement proposés.

[0012] Toutefois, il est apparu souhaitable de créer un nouveau matériau procurant notamment :

- une sensation de contact encore plus doux et plus confortable avec la peau du porteur de l'article ;
- une meilleure neutralité ou inertie vis-à-vis de la peau ;
- des qualités d'adhérence accrues sur la peau.

[0013] Dans le document EP-1.036.554, est décrite une composition de maquillage en relief des matières kératiniques. Selon un mode de réalisation de cette composition, il est indiqué que celle-ci peut contenir un polyuréthane filmogène comportant au moins une séquence siliconée, ramifiée ou non, par exemple polydiméthylsiloxane ou polyméthylphénylsiloxane, et que cette composition de maquillage peut être appliquée sur des accessoires de maquillage divers comme les faux-ongles, les faux-cils, les perruques, ou encore sur des pastilles ou des patchs adhérents sur la peau ou sur les lèvres (de type mouches).

[0014] L'invention vise donc à mettre à disposition une perruque offrant les avantages recherchés précédemment énumérés.

[0015] Cet objectif est atteint, selon l'invention, grâce à une perruque présentant les caractéristiques énoncées dans la revendication indépendante et dans les revendications dépendantes.

[0016] L'invention procure les avantages recherchés précédemment énumérés et les caractéristiques intéressantes ci-après :

- l'élément souple et autoadhérent permet l'implantation directe des cheveux naturels ou artificiels sur ledit élément ;
- la pellicule de polysiloxane présente des qualités d'adhérence dont l'effet est accentué au bout d'un temps assez court, au contact de la peau ;
- les propriétés élastiques de l'élément souple sont conservées dans le temps et ne sont pas influencées par des lavages fréquents.

[0017] Les buts, caractéristiques et avantages ci-dessus, et d'autres encore, ressortiront mieux de la description qui suit et du dessin annexé dans lequel :

- La figure 1 est une vue schématique d'un l'élément souple et autoadhérent utilisé pour la réalisation de la perruque selon l'invention.
- La figure 2 est une vue en perspective et à caractère schématique de l'envers d'une perruque munie de tels éléments souples et autoadhérents.

[0018] On se reporte audit dessin pour décrire un exemple de réalisation intéressant, quoique nullement limitatif, d'un élément souple autoadhérent et d'une perruque selon l'invention.

[0019] L'élément souple et autoadhérent 1 selon l'invention, se compose d'un tissu souple 2 dont au moins une face est enduite d'une mince couche ou pellicule de polysiloxane 3 appliquée par un procédé d'enduction connu en soi, sur ledit tissu support.

[0020] De préférence, la mince couche ou pellicule 3 est constituée par un polysiloxane monocomposant et/ou, par exemple, par un polysiloxane sans solvant.

[0021] Le tissu support 2 est avantageusement constitué par un tissu élastique, de préférence étirable dans plusieurs directions. Il peut s'agir d'un tissu à chaîne et trame, d'un tissu à mailles ou d'un non tissé, de sorte que ledit tissu 2 et son revêtement de polysiloxane 3, présentent aussi des propriétés élastiques bidimensionnelles.

[0022] Le poids de la couche ou pellicule de polysiloxane 3 déposée sur le tissu est compris entre 100 et 300 g/m².

[0023] La perruque 4 selon l'invention est remarquable par le fait que la surface interne 5 de son bonnet est

constituée, au moins en partie, de pièces souples et auto-adhérentes 1 décrites ci-dessus dont la face interne constituée par la couche ou pellicule de polysiloxane 3 est orientée de façon à se trouver appliquée sur la peau du crâne de l'utilisateur, lorsque celui-ci porte ladite perruque.

[0024] Lorsque la perruque comprend une calotte ou bonnet composée de bandes de tissu élastique sur lesquelles sont cousus ou autrement rapportés, les "wefts" ou "trames" supportant les cheveux, au moins certaines de ces bandes sont constituées par des éléments souples et autoadhérents 1, 2, 3 précédemment décrits sur lesquels sont fixés les cheveux 6, naturels ou artificiels.

[0025] De manière avantageuse, toutes les bandes élastiques sur lesquelles sont cousus les "wefts" ou "trames" supportant les cheveux 6, sont constituées par des pièces souples et autoadhérentes 1 précédemment décrites.

[0026] Cette disposition permet de renforcer l'assise de la perruque et d'améliorer sa tenue sur la tête, grâce au fait que la pellicule ou couche antidérapante 3 couvre une aire de contact plus importante et se trouve donc appliquée sur une plus grande surface, du front à la nuque du porteur. Beaucoup de points sont renforcés et permettent une adhérence très fiable sur la peau ou les cheveux de l'utilisateur.

[0027] Selon une autre disposition caractéristique, les cheveux 6, naturels ou artificiels, sont directement implantés, dans les bandes souples et autoadhérentes 1-2-3, par l'intermédiaire de leur extrémité inférieure.

Revendications

1. Perruque dont le bonnet est constitué au moins en partie, de pièces ou bandes (1) constituées par un tissu support souple (2), **caractérisée en ce que** la face interne de ces pièces ou bandes (1) de tissu souple (2) est enduite d'une couche ou pellicule autoadhérante-antidérapante (3) de polysiloxane orientée de sorte à être appliquée sur la peau du crâne de l'utilisateur, lorsque ladite perruque est portée.
2. Perruque, selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le tissu support souple (2) est un tissu élastique.
3. Perruque, selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** le tissu support (2) est étirable dans plusieurs directions.
4. Perruque, selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** le poids de la couche ou pellicule (3) de polysiloxane déposée sur le tissu (2) est compris entre 100 et 300 g/m².
5. Perruque, selon l'une quelconque des revendica-

tions 1 à 4, **caractérisée en ce que** le polysiloxane constituant la couche (3) est un polysiloxane monocomposant.

6. Perruque, selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** le polysiloxane constituant la couche (3) est un polysiloxane sans solvant.
7. Perruque selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** des "wefts" ou "trames" supportant les cheveux sont fixées sur au moins certaines desdites bandes (1) de tissu souple (2).
8. Perruque suivant la revendication 7, **caractérisée en ce que** des "wefts" ou "trames" supportant les cheveux (6) sont fixées sur toutes les bandes (1) de tissu souple (2).
9. Perruque selon l'une des revendications 7 ou 8, **caractérisée en ce que** les cheveux (6), naturels ou artificiels, sont directement implantés dans les bandes (1) de tissu souple (2).

Claims

1. Wig the cap of which is constituted, at least partly, by pieces or strips (1) constituted by a flexible support fabric (2) **characterized in that** the internal face of these pieces or strips (1) of flexible fabric (2) is coated with a self-adhesive non-slip layer or film (3) of polysiloxane, oriented so as to be applied to the skin of the user's cranium when said wig is worn.
2. Wig according to claim 1, **characterized in that** the flexible support fabric (2) is an elastic fabric.
3. Wig according to claim 2, **characterized in that** the support fabric (2) can be stretched in several directions.
4. Wig according to any one of claims 1 to 3, **characterized in that** the weight of the layer or film (3) of polysiloxane deposited on the fabric (2) is comprised between 100 and 300 g/m².
5. Wig according to any one of claims 1 to 4, **characterized in that** the polysiloxane constituting the layer (3) is a monocomponent polysiloxane.
6. Wig according to any one of claims 1 to 5, **characterized in that** the polysiloxane constituting the layer (3) is a solvent-free polysiloxane.
7. Wig according to any one of claims 1 to 6, **characterized in that** "wefts" supporting hair are fixed onto

at least some of said strips (1) of flexible fabric (2).

8. Wig according to claim 7, **characterized in that** "wefts" supporting the hair (6) are fixed onto all the strips (1) of flexible fabric (2).
9. Wig according to one of claims 7 or 8, **characterized in that** the hair, real or artificial, is directly implanted into the strips (1) of flexible fabric (2).

Patentansprüche

1. Perücke, deren Kappe wenigstens teilweise aus Stücken oder Bändern (1) gebildet wird, die aus einem weichen Stützgewebe (2) bestehen, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Innenseite dieser Stücke oder Bänder (1) aus weichem Gewebe (2) mit einer selbsthaftenden/rutschfesten Schicht bzw. einem Film (3) aus Polysiloxan überzogen ist, der so ausgerichtet ist, dass er auf der Kopfhaut des Benutzers aufliegt, wenn die Perücke getragen wird.
2. Perücke nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das weiche Stützgewebe (2) ein elastisches Gewebe ist.
3. Perücke nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das weiche Stützgewebe (2) in mehrere Richtungen dehnbar ist.
4. Perücke nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Gewicht der Schicht bzw. des Films (3) aus Polysiloxan, der auf dem Gewebe (2) aufgebracht ist, zwischen 100 und 300 g/m² liegt.
5. Perücke nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Polysiloxan, das die Schicht (3) bildet, ein Einkomponenten-Polysiloxan ist.
6. Perücke nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Polysiloxan, das die Schicht (3) bildet, ein Polysiloxan ohne Lösungsmittel ist.
7. Perücke nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** "Durchschussfäden" oder "Einschlagfäden", welche die Haare halten, an wenigstens bestimmten der Bänder (1) des weichen Gewebes (2) befestigt sind.
8. Perücke nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** "Durchschussfäden" oder "Einschlagfäden", welche die Haare (6) halten, an allen Bändern (1) des weichen Gewebes (2) befestigt sind.

9. Perücke nach einem der Ansprüche 7 oder 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die natürlichen oder künstlichen Haare (6) direkt in die Bänder (1) aus weichem Gewebe (2) eingesetzt sind.

5

10

15

20

25

30

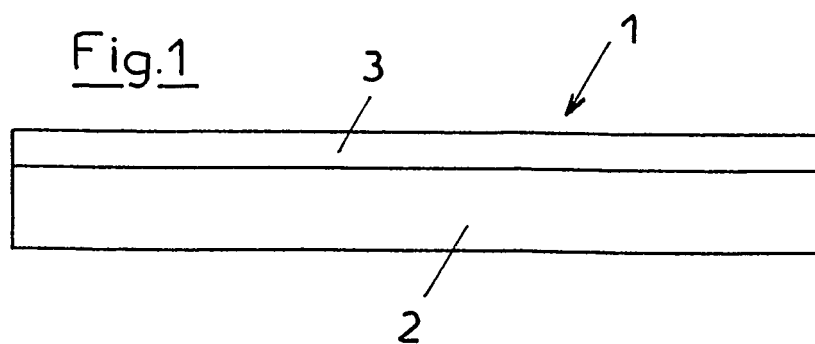
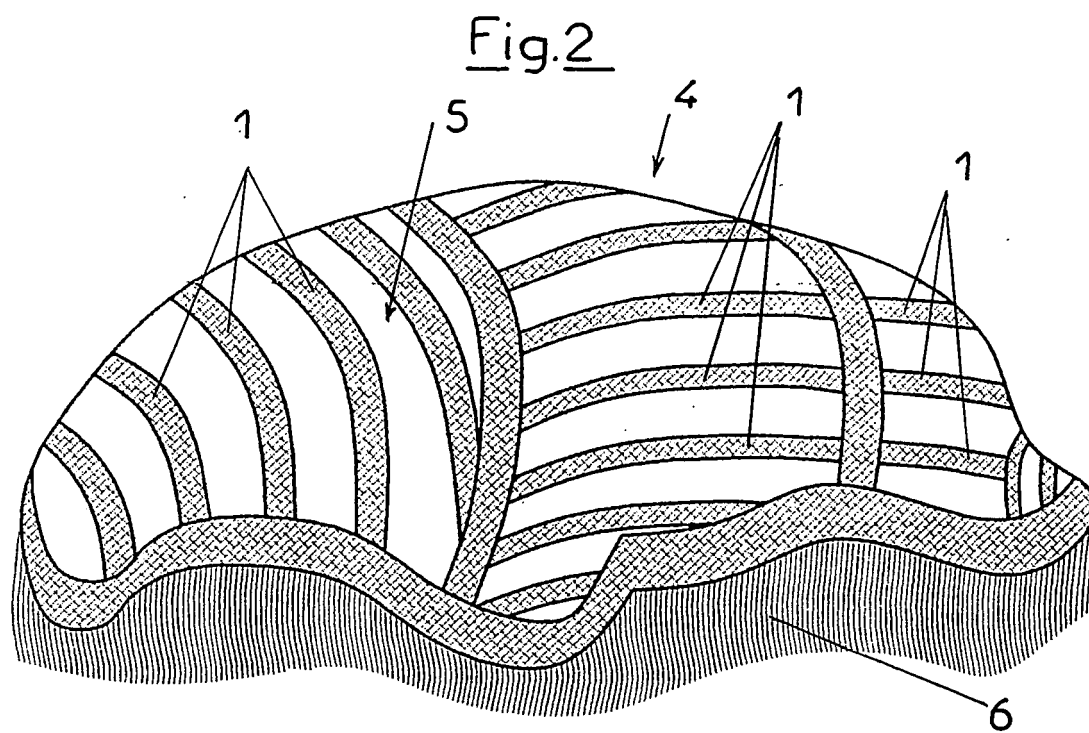
35

40

45

50

55



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 9944452 A [0008] [0011]
- EP 1036554 A [0013]